

224C2343  
FR0010285965-OP033-R09

19 novembre 2024

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

**1000MERCIS**

(Euronext Growth Paris)

**Complément à D&I 224C2042 du 22 octobre 2024**

1. Le 19 novembre 2024, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société 1000MERCIS en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 22 octobre 2024, par Portzamparc (groupe BNP Paribas), agissant pour le compte de la société Positive YmpacT<sup>1</sup>, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Didier Kling Expertise & Conseil, représenté par MM. Didier Kling et Teddy Guérineau, désigné le 7 octobre 2024 par le conseil d'administration de la société 1000MERCIS (sur recommandation d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants) en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1°, 2°, 4°, II et III du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait, y compris en cas de retrait obligatoire, et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société 1000MERCIS en date du 18 novembre 2024, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres 1000MERCIS sont applicables.

---

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée contrôlée par les fondateurs de la société 1000mercis (Madame Yseulys Costes et Monsieur Thibaut Munier).